



PARIS • 9 OCTOBRE 2025

CHEMINOTS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

INAPTITUDE SÉCURITÉ

L'UNSA SIGNE UN ACCORD QUI CRÉE DE NOUVEAUX DROITS

Le métier de cheminot et plus particulièrement celui de conducteur ou d'agent exerçant des tâches critiques pour la sécurité (TCS) est soumis à des exigences médicales et psychologiques extrêmement strictes. Une décision d'inaptitude sécurité peut brutalement mettre un terme à une carrière et fragiliser l'avenir professionnel et personnel.



CONSCIENTE DE CET ENJEU MAJEUR, L'UNSA A NÉGOCIÉ ET A DÉCIDÉ DE SIGNER LE NOUVEL ACCORD DE BRANCHE SUR LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INAPTITUDE. CET ACCORD ÉTAIT INDISPENSABLE POUR TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE L'EXIGENCE ABSOLUE DE SÉCURITÉ ET LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES SALARIÉS EXPOSÉS.

POURQUOI L'UNSA A-T-ELLE SIGNÉ CET ACCORD ?

Soyons clairs : cet accord est un compromis, fruit de négociations difficiles. Pour l'UNSA, les garanties obtenues sont encore insuffisantes pour protéger pleinement les agents soumis aux TCS et restent en deçà des pratiques historiques de la SNCF pour les conducteurs. Cependant, nous avons signé, car cet accord constitue une avancée sociale majeure pour tous les salariés de la branche ferroviaire. Pour la première fois, il crée un socle de droits et de protections là où, pour beaucoup d'entreprises du secteur, il n'existait rien. Ne pas le signer aurait signifié laisser des milliers de collègues sans aucune garantie spécifique. ...



UNSA-FERROVIAIRE

LES AVANCÉES CONCRÈTES OBTENUES PAR L'UNSA

Grâce à notre détermination, cet accord apporte des droits nouveaux. Tout au long de ces discussions, l'UNSA a été une force de propositions et d'évolutions majeures, permettant d'obtenir des avancées significatives pour vos droits et votre protection.

PRÉVENTION RENFORCÉE

Mise en place d'un entretien spécifique dès 50 ans pour anticiper les risques d'inaptitude et d'un entretien de reprise après une longue absence.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement individualisé, piloté par l'OPCO Mobilités, pour aider à construire un nouveau projet professionnel et faciliter la recherche d'emploi.

IMMERSION PROFESSIONNELLE

Possibilité de passer deux jours en immersion dans un service avant d'accepter une proposition de reclassement pour faire un choix éclairé.

PROTECTION JURIDIQUE

Instauration d'un délai de protection de quatre semaines après l'avis d'inaptitude du médecin du travail pendant lequel aucun licenciement ne peut être notifié. Cette période offre un temps précieux pour envisager des solutions de reclassement et d'accompagnement.

POUR LES ADC DES GARANTIES INÉDITES !

#1 AIDE À LA RECONVERSION

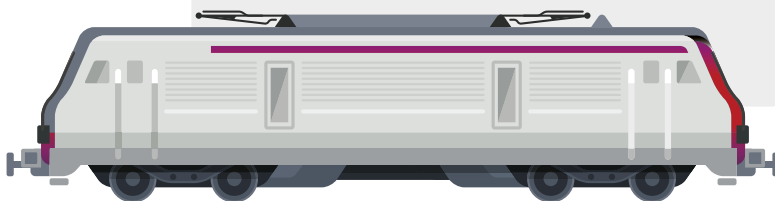
Un abondement de l'employeur jusqu'à 2 000 € sur le compte personnel de formation (CPF) pour financer une formation.

#2 COMPENSATION FINANCIÈRE EN CAS DE RECLASSEMENT

Création d'une indemnité différentielle temporaire et dégressive versée jusqu'à 24 mois pour compenser partiellement la perte de salaire.

#3 SÉCURISATION EN CAS DE RUPTURE

Mise en place d'une indemnité spécifique de rupture, majorée en cas de licenciement pour inaptitude, offrant une protection financière supérieure aux standards de la branche.



COMPLÉMENT DE LECTURE



**L'UNSA RÉAFFIRME
SON ENGAGEMENT
À DÉFENDRE VOS
INTÉRÊTS !**

NOTRE POSITION

UN POINT DE DÉPART, PAS UNE FIN EN SOI

L'UNSA-Ferroviaire a pris ses responsabilités en signant cet accord pour doter la branche d'un premier filet de sécurité. Nous continuerons de nous battre pour

améliorer les droits des cheminots dans la branche et dans les entreprises. Cet accord est une première étape que nous avons rendue possible.



UNSA-FERROVIAIRE